

Tournoi Flash Saint-Chamond Pays du Gier 1 Avril 2023 Règlement particulier

Article 1 : Joueurs concernés

- Tous les joueurs licenciés minime, cadet, junior, sénior ou vétéran à la Fédération Française de Badminton (FFBad), dans les séries Départemental, Promotion et NC.
Le tournoi sera ouvert aux joueurs classés de D7 à P12 (ou NC) et seront regroupés en fonction des inscriptions en plusieurs séries selon le CPPH des paires inscrit(e)s.
- Tout participant à la compétition doit être en règle avec la Fédération Française de Badminton et en possession de sa licence validée à la date du tirage au sort.
- Un joueur en arrêt de travail ne peut pas participer à la compétition.

Article 2 : Tableaux proposés et mode de compétition

- Les tableaux proposés sont : Simple Homme, Simple Dame et Double Mixte.
- Tous les matchs se dérouleront le samedi de 8h30 à 13h 30
- Le mode de compétition est : Poule unique de 4 joueurs/équipes dans chaque série.

Article 3 : Nombre de participants, critères en cas de surnombre

- Le tournoi est limité à 56 joueurs, soit 7 séries de 4 équipes
- En cas de surnombre, une liste d'attente sera créée.
- En cas de forfait, le critère retenu pour intégrer un joueur/paire au tableau sera d'abord le CPPH (au plus proche du joueur/paire forfait(e)) puis l'ordre d'inscription.

Article 4 : Modalités d'inscription

- Les joueurs seront répartis dans les séries en fonction du CPPH de la paire.
- Conformément au RGC, dans une même série, le CPPH du mieux classé des participants ne pourra pas être plus de 16 fois supérieur à celui du moins bien classé. Cas particulier, si une série inclut un joueur NC ou P12, alors il(elle) ne pourra pas participer à un tableau incluant des joueurs D9 ou plus. Un Joueur P11 ne pourra pas participer à un tableau incluant des joueurs D7 ou plus. Cet article ne s'applique pas aux compétitions référencées et autorisées comme championnats et compétitions par catégories d'âge (s'adressant aux jeunes et aux vétérans).

Article 5 : Date limite d'inscription

- **La date limite d'inscription** est fixée au **29 Mars 2023**.
Nous vous rappelons qu'en cas de surnombre, ce sera l'ordre d'arrivée des inscriptions **par BADNET** qui sera retenu. Si surnombre, la date et l'heure de réception du mail (de confirmation de badnet) seront retenus. Les inscriptions par courrier ou par mail uniquement ne sont pas souhaitées.
- **Le tirage au sort des tableaux** s'effectuera **30 Mars 2023** à l'aide du CPPH du 30 Mars. Seuls les joueurs en règle à cette date avec leur licence sur Poona seront pris en compte pour la confection des tableaux (licence, suspension).

Article 6 : Droits d'engagement

- Le montant sera de **10€**. Les chèques devront être libellés à l'ordre du SCPGBAD et les virements sur le compte du club avec le libellé « inscription tournoi Flash + nom du joueur »:

Article 7 : Mode d'inscription et de règlement

- Les inscriptions devront se faire exclusivement sur le site Badnet. Renseignements et informations par mail à : **scpgbad@gmail.com**
- Mais les inscriptions ne seront validées qu'à la réception du règlement en priorité par virement bancaire ou en ligne sur badnet.
- L'inscription au choix reste possible. Vous serez informés si une paire a pu être formée suite à votre inscription.
- Les inscriptions pourront être prises soit individuellement, soit par l'intermédiaire d'un club ou d'un Comité mais devront respecter dans tous les cas les conditions précédemment citées. Attention, seuls les remboursements clubs seront effectués après la compétition.

Article 8 : Les volants

- Les volants seront à la charge des joueurs. Seuls les volants homologués par la FFBad sont autorisés. Ils seront partagés par les joueurs. En cas de désaccord, seul sera retenu le volant officiel de la compétition en vente dans le gymnase :

- Volants plumes: **Babolat 4 au prix de 25 euros le tube.**

Article 9 : Arbitrage

- Les matchs seront exclusivement en auto-arbitrage.
- Le juge-arbitre sera Mr Larabi Rachid

Article 10 : Les matchs

- L'ordre des matchs respectera dans la mesure du possible l'échéancier. L'horaire est donné à titre indicatif.
- Attention : selon l'avancement de la compétition, un match pourra être appelé jusqu'à 1 heure avant l'horaire prévu.
- **Tout joueur ne répondant pas à l'appel de son nom passé un délai de « 5 minutes » (à partir de l'heure de sa convocation) pourra être déclaré forfait par le juge arbitre et ce, quel que soit le niveau de la compétition.**

Article 11 : Temps de repos

- Le temps de repos entre deux matchs sera de 20 minutes, mais pourra être réduit avec l'accord des joueurs concernés.

Article 12 : Le temps dit « d'échauffement » sur le terrain

- Les joueurs appelés à jouer sur le terrain désigné auront droit à 3 minutes de préparation, test des volants compris.
- Les joueurs devront se présenter sur le terrain avec tout leur matériel : 2 raquettes, boissons, serviettes, volants, ...
- Les joueurs auront le droit de sortir du terrain pendant les arrêts de jeu à 11 points dans chaque set, ainsi qu'entre chaque set mais ils devront être de retour avant 40s à l'arrêt de jeu de 11points et avant 1min 40s entre les sets.

Article 13 : Les terrains

- Le plateau de jeu est réservé au juge arbitre, aux organisateurs et aux joueurs. Merci de respecter le nombre de coachs par terrain, 1 par demi-terrain.
- Des chaises pour les coachs seront prévues derrière les terrains qui le permettent. Le coaching sera accepté entre chaque point sur les terrains avec chaises. **Sur les terrains ne pouvant pas bénéficier de chaises de coach, le coaching se fera à la pause à 11 points et entre chaque set mais pas entre les points.**
- En aucun cas, ces chaises ne devront être occupées par des spectateurs. Le juge-arbitre veillera à ce respect de fonctionnement, et prendra les mesures nécessaires au besoin.

Article 14 : Lieu de Compétition

- Le tournoi se déroulera à l'adresse suivante :
Gymnase Pierre Joannon, Rue de la Haute Garenne 42400 Saint-Chamond

Article 15 : Règle en cas de volants touchant les structures

- Tout volant touchant une infrastructure du gymnase sera compté une fois par service puis faute la deuxième fois, en jeu le volant sera considéré faute. Le volant touchant un filin mobile **sera let au service comme en jeu.**

Articles 16 : Cas de défaillance du partenaire inscrit.

- Avant le début de la compétition, en cas de forfait d'un(e) joueur (se) d'une paire, celui (celle)-ci doit spécifier aux organisateurs si son (sa) partenaire prévu(e) accepte d'être « au choix » ou s'il (elle) se retire du tableau. Sans précision apportée, le (la) joueur (se) restant(e) sera considéré(e) comme « au choix ». De ce fait, le club s'efforcera de remplacer le (la) joueur (se) défaillant par les joueurs en liste d'attente, selon les conditions prévues par le RGC.

Article 17 : Tenues et publicités

- Tout joueur et joueuse aura une tenue vestimentaire correcte et conforme au règlement officiel.
- La publicité sur les tenues devra également respecter le règlement officiel.

Article 18 : Absence temporaire d'un joueur

- Les joueurs devant quitter le gymnase le feront en concertation avec le juge arbitre et devront obtenir l'accord de ce dernier. **Par ailleurs, ils devront revenir à l'horaire indiqué par le juge arbitre et laisser leur numéro de téléphone à la table de marque. Sinon, en cas de retard, le joueur pourrait être annoncé comme forfait pour son match. RAPPEL : un match pourra être lancé jusqu'à 1 heure avant l'horaire prévu.**
- En cas d'absence, le joueur pourra être annoncé forfait 5 minutes après l'appel de son match.

Article 19 : Remboursement des frais d'inscription

- Aucun joueur ne sera remboursé des frais d'inscription après la date du tirage au sort sans présentation d'un justificatif pour cas de force majeure.

Article 20 : Dopage

- L'utilisation de substances et de tous moyens destinés au dopage est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère des Sports.

Article 21 : Forfait

- Tout forfait après le tirage au sort du **30 Mars 2023** devra être justifié dans un délai de 5 jours après la date du tournoi par l'envoi d'un justificatif précisant NOM et Prénom du joueur ainsi que son numéro de licence, Nom et date de la compétition, à adresser à la ligue Auvergne Rhône-Alpes sous peine de 2 mois de suspension de toute compétition, voire plus si récidive :

De préférence par mail: sophie.bluy@badminton-aura.org

Ou par courrier : Ligue AURA de badminton –
37, route du Vercors - 38500 Saint Cassien.

Article 22 : Droit à l'image

- Des photos et vidéos pourront être prises pendant la compétition et diffusées sur différents médias. Si vous ne voulez pas être pris en photo/vidéo, merci de le préciser par mail à l'organisateur en amont de la compétition.

Article 23 : informations complémentaires

- Ce tournoi est régi par les règles officielles du badminton 2022-2023 édictées par la FFBA et par les dispositions particulières énoncées ci-dessus. Toute participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles du présent règlement. Le club de Saint-Chamond Pays du Gier décline toute responsabilité en cas de vol, incident.

Le Juge-Arbitre :
Rachid Larabi